

LE TRAIT D'UNION

La vie est Mush p.11

volume 46 numéro 08; Octobre 2021



Assemblée
générale du
Trait d'Union

p. 18

Mouvement une
goupille à la
fois

p.3



 **Provigo** MC

Alimentation Gabriel Landry inc.

501, avenue Patry, Saint-Pascal

418 492-1034



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, *présidente*
Téléphone : 418 492-5926

Activités et loisirs pour tous

Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Date de tombée des articles

20 octobre 2021

Conseil d'administration

Présidente :	Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente :	Angèle Dionne 492-9690
Trésorière :	Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire :	Claudette Rivard 492-1612
Directrice :	Micheline Dionne, 492-5281

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité	Myrtha St-Pierre
Comité Trait d'Union	Christian Madore
Comité embellissement	Angèle Dionne
Lise et Claudette Rivard	Johanne Marcotte
Gilles Beaulieu	Constance Gagné
Diane Cardin	

Sommaire :

Page 3 : Mouvement une goupille à la fois
Page 4 - 9 : Chronique municipale
Page 10 : La vie est Mush
Page 12 : Bibio
Page 13 : Place de l'église
Page 14 : Vote par correspondance
Page 15 : Cirque KIKASSE - 50 ans et plus
Page 16 : Chronique culinaire
Page 17 : Je me souviens
Page 18: Concours panache - Assemblée générale
Page 19 : Comité embellissement - Al-Anon
Page 20: Ramonage des cheminées
Page 21: Service incendie
Page 22 : Horaire d'ouverture
Page 23-24 : Commanditaires

Mouvement une goupille à la fois

La municipalité nous a été d'une aide très précieuse pour notre mouvement une goupille à la fois.

Voici le récit du 3 septembre dernier !

Nos goupilles «redéménagent» de Saint-Pascal à Saint-Bruno !

Sauve qui peut, nous devons trouver un endroit pour nos goupilles, donc SOS, j'appelle Mme Clémence Dionne (bonne amie) qui trouva la solution en peu de temps. Rapidement le maire de Saint-Bruno me téléphone pour me prévenir qu'il était l'homme de la solution avec l'autorisation de M. Gilles Beaulieu.



Donc, M. Caron et M. Jean-Paul Langlois hommes forts pour la situation, nous rejoignent pour le gros déménagement de plus de 1,800 livres de goupilles et ce n'est pas fini.

Comme vous le constaterez sur les photos, tous étaient à l'action, ainsi que Mme Anne-Marie Lorent, Clémence



Dionne et mon cher époux M. Gaétan Marcotte, ambassadeur pour le mouvement. Après un travail à la chaîne assez impressionnant, voilà que notre butin se retrouve dans la caverne d'Alibaba.

Aussitôt dit aussitôt fait, rien de compliqué avec M. le maire !



Johanne Marcotte

Mouvement une goupille à la fois, s.v.p.

Pour les enfants aux souliers usés

Hé, pleins d'espadrilles à la fin, merci



**Comme le dirait si bien Axel et Sarah-Mai,
je cours vite, je cours vite avec mes nouvelles espadrilles
Afin que certains écoliers de ta région soient chaussés
correctement lors d'activités physiques et parascolaires**

Opération chercheurs de goupilles

Voilà notre mission

Une année/Une région/Une école où 3

Mgr. Boucher/St-Bruno/Kamouraska

Goupilles aluminium=Espadrilles=Écoliers qui courent vite

Inscrivez-vous et devenez des chasseurs de goupilles

Prenez des défis avec voisins, voisines et même ton patron !

Recycler c'est payant pour nos jeunes écoliers, si vous participez !

Face Book @mouvement goupilles

Ambassadrices Mme Johanne Tardif, Mme Estelle Dionne

Ambassadeurs M. Gaétan Marcotte, M. Martin Desjardins

Pour plus d'information, un seul numéro 418-551-5490



Fondatrice du Mouvement Mme Johanne Marcotte



Chronique municipale

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2021

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 9 août 2021 à la salle municipale au 4, rue du Couvent à 20 h 00.

2021-08-155 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-08-156 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

2021-08-157 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

**Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondants pour un montant total de 102 036,53 \$.

2021-08-158 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239-2021 CONCERNANT LES TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'actualiser et de majorer le tarif des rémunérations payables lors d'élections;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par la conseillère Julie Nadeau lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS,

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents**

QUE le règlement 239-2021 concernant le tarif des rémunération payables lors d'élections et de référendums municipaux soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir : **(Voir le livre des règlements).**

2021-08-159 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-143 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Monsieur André Caron, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du règlement 240-2021 abrogeant le règlement 2010-143 sur les branchements à l'égout.

2021-08-160 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 240-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-143 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

Il est, par la présente, déposé par Monsieur André Caron, conseiller le projet de règlement numéro 240-2021 a pour but de remplacer le règlement 2010-143 sur les branchements à l'égout dans une optique de modernisation et de clarification des informations en lien avec le raccordement aux réseaux d'égout et pluvial.

2021-08-161 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2021 RELATIF À LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Monsieur Michel Ferland, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal avec dispense de lecture du règlement 241-2021 relatif à la tarification des différents biens et services municipaux.

2021-08-162 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 241-2021 RELATIF À LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Michel Ferland, conseiller, le projet de règlement numéro 241-2021 relatif à la tarification des différents biens et services municipaux afin de prévoir des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories.

2021-08-163 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

Monsieur André Caron, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90.

2021-08-164 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 69-90

Il est, par la présente, déposé par Monsieur André Caron, conseiller, le projet de règlement numéro 233-2021 modifiant le règlement de lotissement numéro 69-90 qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.

Ledit règlement a pour objet d'interdire l'ouverture de toute nouvelle voie de circulation, qu'elle soit publique ou privée, dans les zones de type FA et FB du règlement de zonage numéro 69-90 et de rendre conditionnelle la création de tout nouveau lot à l'obligation qu'il soit adjacent à un chemin public identifié au cadastre.

2021-08-165 RÉOLUTION RÉVISÉE DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE À LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le montant additionnel octroyé dans un courriel daté du 7 juillet 2021;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soumette une nouvelle programmation TECQ-2019-2023;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employées et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2021-08-166 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPALES (PPA-ES)

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 20 000,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-08-167 SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPALES (PPA-ES)

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de 12 500,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère

des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-08-168 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN, LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉGLAÇAGE DU RÉSEAU ROUTIER POUR LES SAISONS 2021 À 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglacage du réseau routier pour les saisons 2021 à 2024

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue le 5 août 2021;

ATTENDU QUE le prix de la soumission s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska annule l'appel d'offres pour l'entretien, le

déneigement et le déglacage du réseau routier pour les saisons de 2021 à 2024 et d'autoriser la directrice générale par intérim à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a mentionné qu'il avait besoin de l'appui de la Municipalité en ce qui concerne sa roulotte qui se trouve sur un lot forestier du chemin de la Rivière. Le conseil a demandé au citoyen de procéder par une demande écrite. Une rencontre est prévue entre un aménagiste de la MRC de Kamouraska et la Municipalité dans la prochaine semaine pour discuter de certaines modifications à apporter sur le règlement de zonage et le schéma d'aménagement et nous prendrons des informations sur ledit sujet. Un suivi sera fait ultérieurement.

2021-08-169 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu, la levée de l'assemblée à 20 h 40.

- À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

2021-09-170 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-171 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

2021-09-172 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 80 025,99 \$.

2021-09-173 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 240-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2010-143 SUR LES BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska possède un réseau d'égout sur son territoire depuis 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le règlement 2010-143 dans une optique de modernisation et de clarification des informations en lien avec le raccordement aux réseaux d'égout et pluvial;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné par Monsieur André Caron, conseiller, lors de la séance ordinaire du 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 240-2021 a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021;



**N'attendez pas
de frapper un mur.
Faites-vous vacciner.**

**Le passeport vaccinal
est maintenant exigé
pour fréquenter
certains lieux publics.**

Quebec.ca/vaccinCOVID

Votre 
gouvernement

Québec 

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent ainsi à sa lecture;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement numéro 240-2021 sur les branchements à l'égout soit adopté et qui ordonne et statue ce qui suit, à savoir : (**Voir le livre des règlements**).

2021-09-174 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2021 RELATIF À LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1), la Municipalité peut prévoir, par règlement, que certains de ses biens, services ou activités peuvent être financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE les modes de tarification peuvent être un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité ou encore, une compensation imposée au propriétaire ou à l'occupant d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir entre autres des catégories de biens, de services ou de bénéficiaires et édicter des règles différentes selon les catégories;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'imposer une tarification pour ces services;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par Monsieur Michel Ferland, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 241-2021 a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement numéro 241-2021 relatif à la tarification des différents biens et services soit adopté et que le conseil municipal ordonne et statue par le règlement ce qui suit, à savoir : (**Voir le livre des règlements**).

2021-09-175 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivant :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré)
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres)

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière

pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-09-176 ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRE POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINTE-BARBE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la fourniture et le transport de matériaux granulaire pour les travaux du rang Sainte-Barbe;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues le 23 août 2021 à 10 h 00;

ATTENDU QUE les prix des soumissions se sont avérés beaucoup plus élevé que l'estimation faite ainsi que du budget disponible;

ATTENDU QUE la Municipalité ne s'est engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska annule l'appel d'offres pour la fourniture et le transport de matériaux granulaire pour les travaux du rang Sainte-Barbe;

2021-09-177 RÉOLUTION POUR AUTORISER LE 3^E VERSEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte et autorise le paiement du 3^e versement à la MRC de Kamouraska pour l'année 2021 au montant de 26 809,00 \$.

2021-09-178 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC. (APHK) POUR LE DÉFI EVEREST

IL EST PROPOSE PAR : Monsieur André Caron
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-

Kamouraska contribue au montant de 50,00 \$ à l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est Inc. pour leur participation au Défi Everest en septembre 2021.

2021-09-179 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU CLUB DE VTT LES MANIE-AQUES DE WOODBRIDGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska achète une publicité insérée dans le dépliant du Club de VTT les Manie-Aques de Woodbridge au montant de 60,00 \$.

VARIA

2021-09-180 ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024

Une (1) soumission reçue : Groupe Mario Bernier Inc. de Saint-Pascal

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la soumission de l'entreprise Groupe Mario Bernier Inc. au montant de 292 007,04 \$, taxes incluses.

2021-09-181 FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska la levée de l'assemblée à 20 h 30.

• À noter que le contenu intégral du procès-verbal est disponible sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska.



RAPPEL DES RÈGLES À SUIVRE

Règlement 148-2010 concernant les animaux

-  L'enregistrement de votre animal (chien et chat) au bureau municipal est obligatoire
-  L'animal doit porter en tout temps sa médaille
-  Tout chien ou chat à l'extérieur de la résidence doit être tenu ou retenu par une attache, laisse, clôture, etc. l'empêchant de sortir du terrain
-  Il est défendu de laisser en tout temps un chien ou un chat errer dans un endroit public ou propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal.



« LA VIE EST MUSH » À SAINT-BRUNO

C'est vendredi le 17 septembre dernier qu'avait lieu, l'inauguration de « la vie est mush » à Saint-Bruno en présence de quelques dignitaires dont Mme Marie-Ève Proulx, députée de la Côte-du-Sud, M. Richard Caron, maire de Saint-Bruno, ainsi que la responsable du développement mycologique à la MRC de Kamouraska, madame Pascale Dumont-Bédard. Plusieurs personnes de la région étaient aussi présentes. Pourquoi « la vie est mush », ceci est un clin d'œil à **mushroom** qui signifie champignon en français.



Mme Pascale Dumont-Bédard, M. Richard Caron, M. Jean Marcon et Mme Marie-Ève Proulx

Voici la petite histoire de son concepteur. Passionné de la nature et de la faune, M. Jean Marcon désirait faire l'acquisition d'un terrain boisé en prévision de sa retraite.

En rendant visite à un ami de Saint-Bruno, il apprend qu'un lot à bois est à vendre dans notre beau coin du Haut-Pays de Saint-Bruno. Alors il entreprend les démarches et en fait l'acquisition en 2015. Par la suite ses enfants font l'acquisition des terrains voisins afin d'avoir un accès direct par la Traverse des Meunier.

C'est alors qu'il se découvre une passion pour la mycologie (science qui étudie les champignons). Il en trouve en quantité sur son petit lopin de terre. À son dire il était déjà un passionné de champignon. Il entreprend alors des formations sur les produits non -ligneux à La Pocatière afin d'en apprendre davantage sur ce produit qui a un créneau de développement important dans notre région.

La Pourvoirie des trois lacs organise depuis quelques années des visites guidées sur la cueillette des champignons, M. Marcon est un des guides qui vous fait découvrir les particularités du champignon.



Il entend d'ici peu offrir à la population des expériences guidées de découverte des champignons avec l'appui et le soutien de la MRC qui fait la promotion de ce nouveau créneau en voie d'expansion au Kamouraska. Il offre déjà des ateliers sur le sujet, d'ailleurs il a participé à plusieurs activités, ateliers qui ont eu lieu lors du Festival des champignons forestiers du Kamouraska tenu à Saint-Alexandre à la fin septembre.

Passionné de champignon et à l'aube de sa nouvelle retraite il aimerait faire découvrir et visiter la forêt boréale. C'est à suivre...

Constance Gagné
Pour le Trait d'Union





**N'attendez pas
de frapper un mur.
Faites-vous vacciner.**

Le passeport vaccinal
est maintenant exigé
pour fréquenter
certains lieux publics.

Quebec.ca/vaccinCOVID

Votre
gouvernement

Québec

Sur le chemin de la culture!

L'automne sera animé à votre bibliothèque municipale. Nous avons le plaisir de vous offrir plusieurs activités qui se dérouleront dans les prochains mois.

Trois expositions thématiques du 30 septembre jusqu'au 10 novembre:

- sur les chevaux et les sports équestres, les dragons ainsi que l'Halloween. Vous aurez la possibilité d'emprunter des documentaires jeunes ou adultes, des albums et des romans sur ces sujets tout au long de ces expositions.



- Pour les jeunes de l'école, les 7 et 25 octobre, il y aura deux animations s'intitulant «**Tout feu tout flamme**». Cette animation est offerte par votre réseau des bibliothèques du Bas St Laurent. Deux rencontres interactives qui permettront aux jeunes d'explorer le monde légendaire des dragons. Selon wikipédia: ...le dragon est intimement relié à la terre à cause de son apparence

reptilienne cependant, il se détache du monde terrestre par sa capacité de voler...

Les enfants auront le plaisir de découvrir leurs origines, leurs différentes formes et leur puissance qu'ils soient de traditions occidentale, asiatique et même amérindienne.

- SPÉCIAL HALLOWEEN



En cette journée bien spéciale, les sorcières, les fantômes et les chats noirs sortiront des contes mystérieux d'ici et d'ailleurs. Ces contes s'adressent aux jeunes de tous âges. Pour les plus petits, nous demandons qu'ils soient accompagnés d'un parent. Nos deux conteurs de Rimouski; M. Daniel Projean et Mme Georgette Renaud parcourent le Québec, les pays francophones de l'Europe et de l'Afrique afin de transmettre cette belle tradition du conte raconté. Ils s'arrêteront chez nous, à Saint-Bruno, **samedi le 16 octobre à 10 h**. Nous suggérons fortement aux enfants d'arriver déguisés, cependant ce n'est pas obligatoire. Ces contes vous feront-ils peur ou rigolé? Une chose est certaine ils ne vous laisseront pas indifférents. Venez vous amuser avec nous, frousse et frissons vous attendent ainsi que des surprises.



**-Formation sur les prêts numériques, mercredi
10 novembre à 19 h avec Julie Nadeau**

Vous savez qu'il est possible d'emprunter des livres numériques auprès de votre Réseau biblio, mais vous ne savez pas comment vous y prendre. Nous vous proposons une formation pour apprendre à utiliser les appareils que vous avez en votre possession car, un livre numérique peut être lu sur un ordinateur, une tablette, une liseuse ou un téléphone intelligent. En apportant vos différents appareils vous apprendrez comment accéder sur la plate-forme du Réseau, à utiliser l'application correspondante, les formats compatibles avec le prêt numérique offert ainsi que le langage s'y rattachant. Veuillez vous assurer que les batteries de vos appareils possèdent une autonomie suffisante pour la soirée. Cet atelier sera pratique, lorsque la formation sera terminée vous serez en mesure d'utiliser vos appareils et de partir à la recherche des 8 500 livres numériques pour faire les prêts qui vous intéressent. Vous avez droit à 5 prêts simultanés pour une durée de trois semaines en utilisant votre carte d'abonnée. Si vous n'êtes pas abonné à la bibliothèque, il sera possible d'en obtenir une sur place le soir de la formation.

C'est gratuit!!!

**Activités automnales à la
bibliothèque municipale**

Du 30 septembre au 10 novembre

Expositions thématiques:

- Chevaux et sports équestres;
- Halloween;
- Dragons.

Les 7 et 25 octobre en pm. pour les jeunes de l'école

Animation sur les dragons: «Tout feu tout flamme»

Le 16 octobre: Spécial Halloween

Avec les conteurs: Daniel Projean et Georgette Renaud

Le mercredi 10 novembre

Formation sur les prêts numériques avec Julie Nadeau

Du 25 novembre au 15 décembre

Exposition thématique

**PLACE DE
L'ÉGLISE**

MESSES

Mois d'octobre



Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 10 h 30		Célébration de la parole	
Dimanche 11 h	10	Déf. Albert Beaulieu	Famille Joseph Beaulieu
		Déf. Émilien Dionne 1 ^{er} anniversaire	Sa famille
Dimanche 10 h 30	21	Célébration de la parole	Équipe de Louise Beaulieu
Dimanche 11 h	24	Déf. Gaston Émond 1 ^{er} anniversaire	Sa famille
		Déf. Gaston Duval	Son épouse et ses enfants

CAPITATION..2021-2022

Octobre, c'est le mois de la capitation, vous recevrez par la poste un rappel. En tant que partie intégrante de notre grande famille paroissiale, chacune et chacun se fera un devoir de s'acquitter de sa contribution de seulement 50,00 \$ par année, cela pour garder notre paroisse active et conforme à notre engagement de baptisés(es). Vos marguilliers(ières) passeront vous solliciter dans la semaine du 17 au 23 octobre.

Merci de votre bel accueil et de votre grande générosité!

Gilles Beaulieu

Président de votre Conseil de Fabrique

Diane Cardin, responsable

**À L'OCCASION DE L'ÉLECTION DU
7 NOVEMBRE 2021, le conseil municipal de
Saint-Bruno-de-Kamouraska
a résolu d'offrir aux électrices et aux électeurs
qui auront 70 ans ou plus le jour du scrutin
de voter par correspondance.**



Si vous répondez à cette condition et désirez voter par correspondance, vous devez faire votre demande **au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.**



Les bulletins de vote remplis devront être reçus au bureau de votre présidente ou président d'élection **au plus tard le 5 novembre 2021, à 16 h 30.**

Si vous êtes admissible au vote par correspondance, vous pouvez également faire une **demande de modification à la liste électorale par écrit.**

**INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE PRÉSIDENTE
OU PRÉSIDENT D'ÉLECTION.**

Cirque KIKASSE

Parc municipal, le 3 septembre 2021 à Saint-Bruno



Nouvelles des 50 ans

Le « Cirque KIKASSE » est une plateforme mobile de diffusion des arts du cirque, qui rend cet art accessible à tous. La troupe composée de cinq athlètes ont pris la route dans leur camion de rue pour présenter un spectacle de haute voltige. Agilité, dynamisme, adresse, rebondissements, étaient au rendez-vous. Ils ont su divertir, donner des frissons et surtout susciter l'émerveillement des petits et des grands.

Ce spectacle, a été rendu possible grâce à la participation financière du Conseil des Arts et des Lettres du Québec, la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon et la Municipalité de Saint-Bruno-de Kamouraska. Cette troupe professionnelle a su livrer avec brio l'art vivant du cirque dans différentes municipalités.

Les 23 élèves de l'école de Saint-Bruno et leurs enseignantes de même qu'une quinzaine de personnes sont venus assister à cette présentation d'une durée de 30 minutes. Les enfants étaient surpris, emballés et excités lors de l'exécution des différentes voltiges. Les artistes leur ont donné un sérieux avertissement :

« Ne pas reproduire à la maison »

Cette représentation, accessible gratuitement, a su séduire son auditoire par son originalité, sa témérité, son professionnalisme.

Claudette Rivard



Comme j'aimerais vous dire aujourd'hui que nous pouvons recommencer nos activités sans restriction mais ce n'est pas le cas. Nous devons encore rester prudents car la pandémie n'est pas terminée.

Lundi le 27 septembre, une assemblée de secteur aura lieu et nous en apprendrons davantage sur ce qui nous sera permis dans les prochains mois.

Dans le dernier journal, je vous avais mentionné que les cartes de membre seraient bientôt en vente. En effet, elles seront au coût de 25 \$ et vous serez contactés au cours du mois d'octobre.

Être membre d'un Club des 50 ans et plus affilié au Carrefour 50 + du Québec...c'est valorisant, payant, gagnant! Le conseil d'administration du Carrefour lance le **concours 50^e anniversaire!** Les prix suivants seront remis lors du congrès de mai 2022 :

3 tirages de 500\$ parmi les membres d'un club affilié qui ont payé leur carte avant le 28 février 2022

3 prix de 1000\$ aux clubs affiliés qui ont égalisé ou dépassé le nombre de membres de 2021

4 prix de présence de 250\$ au congrès

5 prix de présence de commandites d'entreprises

Entrée gratuite au Salon des exposants et conférenciers du congrès.

Anniversaires d'octobre :

- | | |
|----|------------------|
| 10 | Daniel Thériault |
| 11 | Myrtha St-Pierre |
| 15 | Gilbert Lagacé |
| 17 | Régent Lagacé |
| 19 | Chantal Nadeau |
| 23 | Robert Thériault |
| 24 | Simon Beaulieu |
| 29 | Roger Thériault |
| 31 | Camilien Lizotte |

Au plaisir de vous rencontrer bientôt

Myrtha St-Pierre, présidente

CHRONIQUE CULINAIRE

Délices en conserve titre d'un livre de recettes d'Anne Gardon, journaliste, photographe et gastronome. Ses recettes sont, saine, simples et alléchantes. En automne 1996 la revue Sel et Poivre nous partageait quelques unes de ces recettes inusitées : marmelades de pommes et de citrons, chutney aux pommes et carottes, tartinades au fromage et au chutney.

Marmelade de pommes et de citrons

Trempage 12 à 18 heures, préparation 20 minutes, cuisson 1 heure. Donne 4 1/2 pots de 1 tasse (250 ml).

3 citrons coupés en lamelles et épépinés
3 tasses (750 ml) d'eau
3 lb (1.5 kg) de pommes (environ une douzaine) ,
pelées, évidées et émincées
6 à 8 brins de menthe fraîche
6 tasses (1.5 L.) de sucre

1. Faire tremper les lamelles de citron dans l'eau pendant une nuit.
2. Faire cuire pendant 10 minutes à feu doux, soit jusqu'à ce que l'écorce soit tendre. Ajouter les pommes, puis la menthe enveloppée dans un morceau de coton à fromage. Faire cuire pendant 20 minutes à feu doux.
3. Incorporer le sucre. Porter à l'ébullition, puis réduire le feu; faire cuire jusqu'à la consistance désirée.
4. Retirer la menthe, verser la marmelade dans des pots stérilisés encore chauds, puis sceller.

Chutney aux pommes et aux carottes

Préparation 20 minutes, cuisson 1 heure, donne 5 pots de 1 tasse (250 ml)

1 orange
6 tasses (1.5 l) de pommes à cuire pelées, évidées et coupées en dés (environ 6 grosses)
4 tasses (1 l) de carottes épluchées et rapées grossièrement (environ 5 grosses)
1 tasse (250 ml) de raisins secs Sultana
3 tasses (750 ml) de cassonade
1 tasse (250 ml) de vinaigre de cidre
1/3 tasse (75 ml) de gingembre frais émincé

1 gousse d'ail émincée
½ c. à thé (2 ml) de quatre-épices
½ c. à thé (2 ml) de clou de girofle moulu
½ c. à thé (2 ml) de muscade
¼ c. à thé (1 ml) de poivre
¼ c. à thé (1 ml) de cayenne ou de piment fort

1. Presser l'orange; réserver le jus et prélever le zeste.
2. Mélanger tous les ingrédients dans une grande casserole à fond épais. Porter à ébullition, puis réduire le feu; laisser mijoter pendant 1 heure ou jusqu'à la consistance désirée, en remuant fréquemment.
3. Verser dans les pots stérilisés encore chaude; sceller immédiatement. Se conserve pendant 6 mois. (Suggestion excellent avec du jambon, du rôti de porc (froid ou chaud) et en tartinade (recette suivante).

Tartinade au fromage et au chutney

Préparation 5 minutes, cuisson aucune, donne 2 tasses (500 ml)

1 paquet de 250 g de fromage à la crème
3c. à soupe (45 ml) de chutney aux pommes et aux carottes (recette précédente)

Mélanger parfaitement les ingrédients et servir avec du pain pita grillé.

Variante. Ajouter ½ tasse (125 ml) de babeurre ou de yogourt nature pour obtenir une délicieuse trempette à offrir avec des crudités.

Angèle Dionne

« Je me souviens »

« Éducation au XIX^e siècle »

À partir du XIX^e siècle, les systèmes scolaires commencent à prendre forme au Canada. Ils voient le jour grâce au dynamisme des chefs de file dans le domaine de l'éducation appelés à juste titre « les promoteurs de l'école » et à la volonté émergente des parents à scolariser leurs enfants. En effet, à mesure que le XIX^e siècle avance, les parents envoient de plus en plus leurs enfants à l'école et ce, pour des périodes de plus en plus longues.

Pour certains parents, leur principale motivation est d'assurer un meilleur sort à leurs enfants, pour d'autres ils désirent seulement que leurs enfants apprennent à lire, à écrire et à compter. Toutefois, pour les promoteurs de l'école : « l'instruction de masse ne concerne pas que l'acquisition de connaissances théoriques, mais doit plutôt servir à résoudre une vaste gamme de problèmes allant de la criminalité à la pauvreté, en passant par l'inactivité et le vagabondage ».¹

Au Québec, à cette époque, la majeure partie de la population est rurale et l'instruction sous le contrôle des autorités religieuses soit l'Église catholique. La mise sur pied d'un système d'instruction publique, au Québec, prend du retard car les responsables laïques et religieux ne s'entendent pas sur les pouvoirs et responsabilités de chacune des parties. En 1868, le Québec crée le premier ministère de l'instruction publique, qui sera aboli en 1875, à la suite des pressions de l'Église catholique. Le Québec sera la seule province sans ministère de l'éducation, à l'époque. Le ministère de l'éducation ne verra le jour qu'en 1964 au Québec. Comme quoi, les conflits et controverses en matière d'éducation concernant la religion ne datent pas d'hier.

« Les écoles rurales »

La naissance des écoles rurales vient de nos pionniers qui ont à cœur de scolariser leurs enfants. Dans chaque rang ou concession, ceux-ci organisent une commission

scolaire qui a pour mission, de trouver un local, d'acheter du matériel scolaire, de payer une institutrice etc.

L'école rurale s'avère très rudimentaire, souvent une seule pièce regroupant les classes de la 1^{ère} à la 8^e année et parfois même dans une maison privée. L'école rurale fait la fierté des pionniers et reste marquée dans la mémoire collective.

« École au Canton de Woodbridge »

C'est le 20 mai 1888 qu'a lieu la première réunion de la Commission Scolaire du Canton Woodbridge. Le canton est divisé en six arrondissements. La création de 2 écoles de rang qui ouvrent leur porte en 1889 soit l'école numéro 4 (Rang du Nord) située au 374 Rang du Nord et l'école numéro 3 (Rang de la Croix) située au 378 Rang de la Croix. L'école du village se tenait préalablement dans une maison privée située à l'intersection de la rue du Petit Moulin et de la rue Michaud.



Cette photo représente les enfants de l'école n° 3 du rang de la Croix en l'année 1959-60.
1^{re} rangée: France Ouellet, Doris Deschênes, Nicole et Suzanne Pelletier, Dorothee Deschênes, Hélène Castonguay, Lyne Charest, Lise Lizotte 2^e rangée: Serge Castonguay, Raymond Charest, Guy Castonguay, Camilien Lizotte, Michel Bernier, Laurier Ouellet, Claude Deschênes 3^e rangée: Ghislaine et France Castonguay, Nicole Lebrun, Docile Deschênes, Raymonde Lévesque 4^e rangée: Ovide Charest, Donald Deschênes, Gilles Lévesque et Viator Ouellet

Source: 1. Internet Gaffield Ghad et Millette Dominique, Histoire de l'éducation au Canada, le 4 mars 2015.

Lise Rivard et Claudette Rivard

Concours de panache 4e édition

L'ouverture de la chasse pour la zone 02 débute le 25 septembre 2021. Chasseurs de Saint-Bruno soyez prêts!

Suite aux succès obtenus depuis ses débuts, le conseil d'administration du journal « Le Trait d'Union » reconduit le concours pour une 4^e édition.

Attention!

Règlement pour être éligible :

- Le chasseur doit être résident de Saint-Bruno.
- Pour les groupes : au moins l'un des participants doit être résident de Saint-Bruno.

Il suffit de prendre une photo du panache avec un ou des chasseurs et envoyé le tout en indiquant leur nom et coordonnée à **trdunion@globetrotter.net**, avec la mesure du panache.

Toutes les photos reçues seront publiées lorsque la chasse sera terminée.

Des prix de 50 \$ seront attribués au plus gros panache original et chevreuil. Aussi deux (2) prix de participations d'une valeur de 25 \$ (un pour l'original et un pour le chevreuil) seront tirés au sort parmi les participants de chacune des catégories.

À VOS FUSILS ET BONNE CHASSE!

L'équipe du journal



Assemblée générale Trait d'Union

Nous avons le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du journal le Trait D'Union. Cette réunion aura lieu à la salle municipale le **mardi 12 octobre 2021 à 19 h 30.**

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Le rapport financier annuel
- Les prévisions budgétaires
- Le rapport d'activités
- Plan d'action 2021-2022
- Les élections (3 postes sortants)

Nous invitons tous les membres du journal et les organismes de notre milieu à assister à notre assemblée générale annuelle. Votre appui est très important pour nous, ainsi que votre présence. Vos suggestions et commentaires sont toujours appréciés.

Toutes les mesures de sécurité seront prises afin de protéger tout le monde dans le cadre de la pandémie.

Le port du masque, la désinfection des mains et la distanciation physique devront être respectés.

Merci d'être présents.

Constance Gagné
Présidente

P.S: prix de présence

Note: Notre campagne de membership débute, donc nous vous invitons à y contribuer en remettant votre contribution à l'un des membres du conseil d'administration ou la déposer dans la boîte à cet effet au dépanneur.

Merci à vous de croire en notre journal.

Comité embellissement

Comme vous le savez, le comité fait la collecte des cannettes et bouteilles vides deux fois par année. La prochaine collecte se tiendra le dimanche 17 octobre.



Veuillez mettre vos sacs sur la galerie ou au bord du chemin, si vous ne demeurez pas en bordure de route, avant 10 h le matin. Merci de votre appui.



Avez-vous remarqué les barils oranges au rang 4, au rang du nord et dans la route centrale? Ils sont là pour éviter de retrouver des cannettes et bouteilles sur le bord de la route. Espérons qu'ils seront utilisés.

En octobre les bénévoles du comité préparent habituellement les plate-bandes municipales pour l'hiver, taille et ramassage des débris. Votre aide serait appréciée car nous manquons de bras. Cette corvée durera quelques heures.

S.v.p. communiquez avec Claire Ouellet, Andrée Michaud ou Valérie Bourgoin.

Merci de votre collaboration.

L'équipe du comité

**Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...**



Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.

Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme

affecte non seulement
la personne alcoolique,
mais aussi tout le monde autour d'elle.

Al-Anon est un programme
de soutien mutuel pour toute personne
préoccupée par la consommation
d'alcool d'une autre personne.

Le groupe Al-Anon Temps de Vivre de
St-Pascal est maintenant rouvert en salle,
à tous les lundis soir, 19 h30, selon les
consignes de la santé publique, à l'adresse
habituelle :

Centre communautaire Robert Côté
470 rue Notre-Dame Saint-Pascal
Salle Ernest Ouellet (porte côté Nord)

De plus, des réunions téléphoniques et
en ligne sont toujours disponibles sur la
plateforme ZOOM.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter
notre site web pour le Québec Est:

al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél. : 1-844-725-2666



L'hiver est la saison du chauffage au bois, et chaque année au Québec, de nombreux feux de cheminée nécessitent l'intervention des services incendie. C'est pourquoi il est important de ramoner votre cheminée régulièrement.



Entretenez

La créosote s'élimine seulement par un bon ramonage



La créosote est un dépôt formé par la fumée qui s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Le ramonage contribue à prévenir les incendies et les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz.



Faites ramoner la cheminée par un professionnel au moins une fois par année, de préférence au printemps, ou à toutes les cinq cordes de bois brûlées.



Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer.



Les bûches et les additifs en poudre censés nettoyer les conduits de fumée ne sont pas efficaces. Préférez leur un ramonage effectué par des professionnels.



À l'automne, examinez votre cheminée ainsi que tous les conduits de fumée à l'aide d'un miroir afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.).



Brûlez prudemment et proprement



Connectez un seul appareil par cheminée et assurez-vous que le diamètre de la cheminée soit identique à celui de l'appareil, ou à tout le moins conforme aux recommandations du fabricant.



Installez des avertisseurs de fumée à tous les étages ainsi qu'un avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres.



Utilisez du bois sec, de qualité. Le bois vert augmente la formation de créosote. Votre appareil n'est pas un incinérateur!



Faites brûler peu de bûches à la fois et laissez entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée et de sous-produits toxiques.

Fiez-vous aux professionnels

Un professionnel certifié fera le travail dans les règles de l'art



Brossage vigoureux de la cheminée



Vérification complète du système de chauffage



Nettoyage de chacune de ses composantes et ajustement des pièces



Vérification des distances de dégagement autour de l'appareil



Signalement de bris ou de détérioration de l'appareil



Le saviez-vous?

Toutes les municipalités du Kamouraska ont intégré dans leur réglementation en prévention incendie des exigences quant à l'entretien des cheminées. Assurez-vous de les connaître et de vous y conformer.

Pour plus d'information, consultez votre service d'incendie local.

Écocentre

Pour vous débarrasser de vos résidus de jardin, feuilles mortes et branchages, optez pour la solution écologique de les apporter aux dépôts des écocentres du Kamouraska. Située au 236, avenue du Parc à Saint-Pascal, l'écocentre de Saint-Pascal fermera le 20 novembre pour leur saison 2021. Les citoyens peuvent aller déposer leurs branches ou autres encombrants les mercredis, vendredis et samedis, de 8 h à 16 h. Le site est également ouvert les jeudis de 10 h à 18 h jusqu'au 30 septembre et de 8 h à 16 h, pour les jeudis restants à partir du 7 octobre.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être fatal quand on l'inhale. Ce gaz ne se voit pas et ne se sent pas. Le CO empêche le sang de transporter l'oxygène. C'est un gaz toxique qui peut être mortel.



Comme le monoxyde de carbone est un poison cumulatif, des expositions de longue durée à de faibles concentrations ainsi que des expositions de courte durée à de fortes concentrations peuvent provoquer des symptômes.

Les avertisseurs de monoxyde de carbone sont conçus pour détecter le monoxyde de carbone de TOUTE source de combustion. Le monoxyde de carbone est produit quand un véhicule ou un appareil brûle un combustible. Les principales sources de monoxyde de carbone sont: un véhicule à moteur en marche, un appareil de chauffage à combustible (huile, gaz, pétrole, kérosène, bois), un appareil électroménager fonctionnant au gaz

ou au propane, un appareil utilitaire à moteur à combustion: tondeuse, souffleuse, scie, polisseuse, génératrice, lampe, etc.

Installez votre avertisseur de monoxyde de carbone près des chambres à coucher afin d'entendre l'alarme pendant votre sommeil. Si votre avertisseur de monoxyde de carbone sonne : quittez immédiatement les lieux. Appelez le 911 pour prévenir les pompiers et les ambulanciers.

Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis des intervenants.

Auto-inspection (rappel de l'échéance)

Rappel : Au début septembre, les citoyens des adresses ciblées pour les visites de prévention de l'automne 2021 ont reçu par courrier un formulaire d'auto-inspection pour faire leur vérification de matériel de lutte à l'incendie.

Afin de compiler les informations sur leur domicile, nous demandons aux citoyens ayant reçu une lettre, de faire les correctifs, s'il y a lieu, et de ne pas oublier de nous transmettre le bilan d'inspection **d'ici le 8 octobre**. Nous vous suggérons de le faire en famille pour sensibiliser les jeunes à la prévention des incendies. Pour toute demande d'information ou pour participer volontairement au programme d'auto-inspection, communiquez avec le Service intermunicipal de sécurité incendie au 418 492-2312 poste 241. Nous comptons sur votre collaboration!

Christian Madore,
Pompier/Préventionniste en sécurité incendie
418 492-2312, poste 241
cmadore@villestpascal.com



Horaires d'ouverture

Bureau municipal Sur rendez-vous

Du lundi au jeudi :
8 h 30 à 12 h et
de 13 h à 16 h

Le vendredi : 8 h 30 à 12 h

Tél.: 418-492-2612
www.stbrunokam.qc.ca

Fabrique 321, rue de l'Église

Lundi au vendredi
Téléphone: 418-492-1476.

Bibliothèque

Le mercredi de
18 h 30 à 20 h

Alimentation St-Bruno

Nouvel horaire à compter
du 23 septembre

Dimanche : 8 h à 19 h

Lundi : 9 h à 19 h

Mardi : 9 h à 19 h

Mercredi : 9 h à 19 h

Jeudi : 9 h à 22 h

Vendredi : 9 h à 22 h

Samedi : 8 h à 22 h

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et
vendredi :

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

SAAQ St-Pascal

Lundi 12 h à 16 h

Mardi 12 h à 16 h

Mercredi de 9 h à 11 h et 12 h à 16 h

Jeudi de 12 h à 16 h et 17 h à 20 h

Vendredi 12 h à 16 h

Samedi Fermé

dimanche Fermé

Téléphone : (418) 492-7314



Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
Construction - rénovation
Résidentiel et commercial

9, Route Lauzier
Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Tél.: 418 492-3492
Cell.: 418 714-5736
R.B.Q.: 8318-2667-51



MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Béchar
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRETUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Péretue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca



HONDA
SKI-DOO

735, Roché, Saint-Pascal
(Québec) G0L 3Y0
Tél.: 418 492-3632
Téléc.: 418 492-8604
Sans frais : 1 888 297-3632

JEAN MORNEAU
www.jeanmorneau.com



Recyclage Guy Gagné 2007

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

DECO SURFACES

DUMAIS
camilledumais.com

1005, rue Lévesque
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2347 • Téléc.: (418) 492-9603

Coiffure
Céline
Design

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église
St Bruno de Kamouraska GOL 2M0



Lunik inc.

PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122
Courriel: tabagielunik@qc.airsa.com



492-2222

Résidence funéraire
Daniel Caron

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
Crémation
Funérailles traditionnelles
Service d'ambulance
Daniel Caron,
Thanatologue, ambulancier
353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Y0



Pneus F.M. inc.

595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.6035 • 1.800.463.1375

Mécanique générale

580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
418.492.2907
point-s.ca

PNEUS
ALIGNEMENT
SUSPENSION
VIDANGE
FREINS
SILENCIEUX
INJECTION

Service de Pneus
Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
- agricole



418 492-2915
622 boul. Hébert
Saint-Pascal

MALLETTE

Mallette
Société en collectif
Comptables agréés

Carolyne Thériault, CPA
Pascal Briand, CPA

Tél.: (418) 492-3515
Téléc.: (418) 492-9640
Cel.: (418) 867-6318

470, rue Chapleau
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

PME
INTER

NOTAIRES

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
Notaires et conseillers juridiques

Me Claude Gagnon
Me Dorisse St-Pierre

Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
Téléc.: 418 492-3131

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-492-6543
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

ARTISAN CORDONNIER

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno
S.V.P. appeler au
Tél.: 418-492-5942



Fabrique St-Bruno

418 492-2986

Lundi au vendredi de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B
Saint-Bruno-de-Kamouraska



Le Domaine Brufois



HÉBERGEMENT

Personnes autonomes et semi-autonomes
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»

138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.
Saint-Bruno (Québec) GOL 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824
and_micho@yahoo.ca



La Michelaine
Mohair

Centre-Femmes
La Passerelle du Kamouraska

710, rue Taché, C.P. 372
Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0
Tél.: 418 492-1449
Téléc.: 418 492-9021
lapasserelledukamouraska@qc.airsa.com

Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire

492-7132

Distinction Coiffure

143, route du Petit Moulin
St-Bruno-de-Kamouraska Q.C.
GOL 2M0
418 492.6311
Manon Thériault prop.





CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

Rémy Thériault

339 rue Lessard
Saint-Pascal (Québec)
Tél. : 418 492-9489
theriaultremy@hotmail.com

Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi 9 h à 20 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Téléc. : 418 492-2255
Courriel : bsr@familiprix.com

Membre affilié



Mini Excavation

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

Jean-Claude Levesque

334, rue de l'église
Saint-Bruno

418-492-7803



Municipalité Saint- Bruno-de-Kamouraska

321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

Téléphone : 418 492-2612

Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca

Clinique Dentaire
Kamouraska

Dre Jill Laroche Paquet

Alimentation Saint-Bruno 2020

Isabelle Bérubé

Jean-Charles Chénard À votre service

155 rte du Petit Moulin
Saint-Bruno de Kam. **418.492.3185**

Épicerie - Essence
Service de traiteur



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

**Transport
Pierre Dionne**

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : **418.852.1222**

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Desjardins

Caisse du Centre de Kamouraska

Mieux se **connaître**,
pour mieux **avancer**.